VLB

Villars les Bois

la Charente Maritime

Bulletin Municipal

2023 n°28

Le Maire et le
Conseil Municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2023 !!!

SOMMAIRE

Le mot du maire 3

Les comptes-rendus municipaux 4-14

Les finances 15

Les travaux 16

Remise des médailles 14 juillet 2022 17

Etat civil - dates à noter 18

Informations chats/chiens 19

Horaires déchetterie - Les postes - N° d'urgence.. 20

Commission des impôts - Déserts médicaux 21

Le SIPAR - La MARPA 22

Informations utiles 23

ALLO BUSS - Conseiller numérique 24

Heure civique - Permanences des conseillers départementaux 25

Les coordinateurs autonomie à vos côtés 26

Point accès au droit – Coordonnées CDA 27

Les pompiers 28

L'école de musique 29

Les associations de la commune 30-38

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez choisi de venir habiter à Villars les Bois. N'hésitez pas à vous rendre à la mairie afin de prendre contact et effectuer vos démarches personnelles.

Nous sommes à votre écoute !

MAIRIE

39, rue de la Mairie
17770 VILLARS LES BOIS
☎ 05.46.94.96.24
contact@communevillarslesbois.fr
www.communevillarslesbois.fr

Ouverture au public :
- le mardi de 18h00 à 19h30
- le jeudi de 14h00 à 18h00

Si vous voulez suivre l'actualité de votre commune, abonnez-vous !

facebook

DE VILLARS LES BOIS

Conçue pour partager avec vous et communiquer, pour informer sur les différentes manifestations qui se déroulent sur la commune et ses alentours. Mais aussi transmettre les actualités de Villars Les Bois et des communes voisines, de la CDA, de la Charente-Maritime.

Informations, Préventions, Partage, Communication…

On attend vos likes

Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,

2022 s'achève avec une crise énergétique majeure qui doit nous alerter sur les conséquences d'un changement climatique inéluctable, faute d'avoir agi à temps aux multiples alertes lancées depuis des années. Notre rapport à la consommation, à l'alimentation, nos besoins en termes de mobilité, d'énergie, nos modes de culture, sont à repenser à la lumière de ce qui est essentiel et de ce qui est superflu. Que les anomalies météorologiques de l'année passée nous encouragent à aller de l'avant sur ce long chemin de la transition environnementale.

L'action communale tient compte de ces impératifs climatiques et sociétaux, tout en gardant son objectif premier : favoriser le « bien-vivre » à Villars-les-Bois, notamment en encourageant les liens tissés entre habitants, avec l'aide précieuse de chaque association.

Nos projets d'énergies renouvelables voient le jour. La couverture de la salle des fêtes est opérationnelle ; elle produit l'équivalent de la consommation annuelle de 12 foyers. Les ombrières prévues sur le parking de la salle des fêtes et le terrain de pétanque seront implantées au 1er semestre 2023 ; elles devraient produire l'équivalent de la consommation de 75 foyers.

Villars fait donc sa part concernant la production d'énergie. D'autres projets pourraient encore émerger, mais toute installation impacte l'environnement. Moins consommer permet d'avoir moins à produire, c'est pourquoi notre commune poursuit sa quête d'économie. Après avoir changé l'intégralité du mode de chauffage de la mairie (facture divisée par 2), nous cherchons à limiter l'éclairage public. Une réflexion sur les matériels d'éclairage public trop vétustes et énergivores va être engagée.

2023 marque également le lancement des travaux sur le site de l'ancienne école afin de créer un nouvel atelier communal, gage de meilleures conditions de travail pour nos précieux agents. La création de logements à Chautabry est en cours ; la livraison attendue à l'automne 2023. Des efforts conséquents auront été nécessaires pour que les habitats à l'abandon devenus ruines, laissent place à de nouveaux bâtis.

Les ruines, il en existe d'autres à Villars. L'irresponsabilité de certains propriétaires devant leur devoir d'entretien, génère de nombreuses nuisances et tensions entre voisins. Nous faisons notre possible pour convaincre ces propriétaires d'entretenir ou bien de vendre, mais l'égoïsme, l'inconscience, ou l'immobilisme, les laissent sourds à nos requêtes répétées.

Je remercie d'autant plus celles et ceux qui assument pleinement leur responsabilité en entretenant régulièrement leur propriété. Chacun participe ainsi à ce que Villars demeure un territoire accueillant et sécure pour les habitants, leurs invités, les promeneurs. Heureusement pour notre collectivité, seule une petite minorité n'honore pas ce volet.

La qualité du vivre ensemble et la vitalité de notre commune tiennent également à nos associations que nous soutenons plus que jamais. Nous avons été nombreux à partager ce beau moment de convivialité que fut la fête des associations du 15 août 2022.

Si toujours nous réfléchissons, anticipons, travaillons ensemble, les défis pour la planète, pour notre pays, pour notre commune, ne sont pas insurmontables. N'attendons pas que le voisin fasse le premier pas. Chacune et chacun à son niveau, dans son quotidien, est à même d'agir pour préserver ce qui est essentiel à la vie sur terre, au-delà de sa seule personne. Vous pouvez compter sur mon engagement pour que Villars-les-Bois suive cette voie.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2023. Qu'elle porte allégrement toutes vos espérances et celles de vos proches.

Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 15 FEVRIER 2022

1- Modification des statuts du Syndicat d'Electrification de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de la modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant : « *Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré donne à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

2- Contrat de fourniture pour l'acquisition d'une borne de recharge électrique en partenariat avec la CDA de Saintes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CDA de Saintes dote chaque commune de son territoire d'une borne de recharge des véhicules électriques. A la commune, de prendre en charge le raccordement électrique. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition d'une borne de recharge à destination des véhicules électriques.

3- Convention d'assistance financière avec le Syndicat de la Voirie suite à son redressement fiscal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, il ressort que le Syndicat doit être assujetti à la TVA à compter du 1er Janvier 2019.

Aussi, il faut rectifier la comptabilité des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie. ***La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne génèrera aucune incidence financière à leur égard.***

C'est pourquoi le Syndicat de la Voirie propose d'assister les communes dans cette procédure par le biais d'une convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

4- Convention de participation financière pour la construction d'une salle polyvalente au collège de Burie

Le département a voté un programme pour la construction de salles polyvalentes dont une au collège Beauregard de Burie. Le coût est pris en charge à hauteur de 85 % par le conseil départemental et 15 % par les communes dont au moins 5 enfants sont scolarisés dans le collège à la rentrée 2021. Considérant que la commune compte 7 enfants scolarisés au collège de Burie, la participation de la commune de Villars les Bois s'élève à 2 667 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à la participation de la commune pour les travaux de construction d'une salle polyvalente au collège de Burie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire.

5- Proposition d'adoption du référentiel comptable M57 au 1er janvier 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Villars les Bois au 1er janvier 2023.

6- Aménagement du local associatif à Fontbelle

6-1 Demande de subvention

Le conseil municipal de Villars les Bois, à l'unanimité des membres présents décide de faire l'aménagement de ce local ; sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime ; approuve le plan de financement ; décide de financer le solde sur les fonds propres de la commune ; autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette opération.

6-2 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager et liquider les dépenses d'investissement suivantes dans la limite de 9 988 € ; créer l'opération 51 « Local associatif à Fontbelle » avec l'imputation 2135 ; les crédits correspondants seront inscrits lors de l'adoption du budget 2022.

7- Débat d'Orientation budgétaire

Le conseil municipal prend acte des différents projets. La commission des finances devra les inscrire au prochain budget selon les possibilités de financement.

8- Opération « Heure Civique »

Il s'agit d'une initiative du département et de l'association « Voisins solidaires » pour encourager les charentais maritime à donner de leur temps pour aider leurs voisins, une association… par une aide au bricolage, tenir compagnie, faire les courses, apprendre internet... Monsieur le Maire propose que la commune devienne Partenaire de **l'Opération Heure Civique**. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la commune de Villars les Bois devienne partenaire de l'opération « Heure Civique ».

9- Questions diverses

- Madame Gaëlle BERNARD informe l'assemblée que le dossier de candidature déposé par la commune au parcours Terra Aventura n'a pas été retenu par le comité d'organisation.
- Monsieur le Maire informe que le repas organisé par la commune a été reporté en raison de la situation sanitaire toujours précaire. Une nouvelle date est fixée au samedi 02 avril 2022.

Tous les habitants de la commune sont conviés. Les tracts pour recueillir les inscriptions seront distribués courant mars. Le tarif du repas est établi à 25 € par personne mais reste gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus habitant de la commune.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 30 MARS 2022

1- Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

2- Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Madame DEZALAY et Monsieur Jean-Michel DROUINEAU, comptables du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, d'affecter au budget 2022, le résultat tel qu'il résulte du compte administratif, soit 99 125,07 € ; comme suit :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 41 605,48 €.
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 57 519,59 €.

4- Vote du taux des taxes directes locales

- Conformément aux règles applicables au vote des taux des taxes directes locales ;
- Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti ..... 39,78 % (+2 %)
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 58,67 % (+4 %)

5- Vote de la proposition du budget primitif 2022 – Budget communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la proposition du budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 156 343,15 €
- pour la section de fonctionnement : 278 515,59 €

6- Vote de la proposition du budget primitif 2022 – Budget SPIC « ENR Les Rivières »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la proposition du budget primitif de l'exercice 2022 pour le Service Public Industriel et Commercial « ENR Les Rivières » qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 94 383 €
- pour la section de fonctionnement : 10 030 €

7- Demande de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le département de la Charente-Maritime concernant deux demandes de subvention pour :

- la réalisation du parking de la salle des fêtes (au titre de la répartition des amendes de police) ;
- des travaux sur la voirie (au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle)

8- Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

9- Bureau des élections pour les prochaines élections présidentielles

Dimanche 10 avril (1er tour) :

de 8h00 à 10h30	***de 10h30 à 13h00***	***de 13h00 à 16h00***	***de 16h00 à 19h00***
Francis VION	*Jean-Michel MARTIN*	*Philippe VACHER*	*Pierre BARASCOU*
Dominique FAYS	*Charlotte COQUEREL*	*Gaëlle BERNARD*	*Jacqueline BURNAT*
Damien FRANÇOIS	*Gérard RICHARDEAU*	*Alain TEIXEIRA*	*Robert CHALIFOUR*

Dimanche 24 avril (2ème tour)

de 8h00 à 10h30	***de 10h30 à 15h00***	***de 13h00 à 16h00***	***de 16h00 à 19h00***
Philippe VACHER	*Gérard RICHARDEAU*	*Charlotte COQUEREL*	*Robert CHALIFOUR*
Gaëlle BERNARD	*Jean-Michel MARTIN*	*Alain TEIXEIRA*	*Dominique FAYS*
Jacqueline BURNAT	*Bruno BONNEAU*	*Damien FRANÇOIS*	*Pierre BARASCOU*

10- Révision du montant du loyer du logement communal 16 rue du Lavoir à Montbergère

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer du logement communal à 390 € mensuel.

11- Incorporation des biens sans maître et présumés vacants

Par arrêté du 14 février 2022, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a établi la liste des biens présumés vacants et sans maître sur le territoire de Villars les Bois qui peuvent être incorporés dans le domaine communal. Il s'agit de 40 parcelles de bois pour une superficie totale de 2 ha 93 a et 58 ca. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'incorporation des 40 parcelles dans le domaine communal et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

12- Mise à jour des n° de maison

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les parcelles AC 305, 306, 307, 308 et 309 situées à Chautabry porteront les numéros suivants :

- AC 305 : 1 impasse de la Tranquillité
- AC 307 et 306 : 3 impasse de la Tranquillité
- AC 308 : 5 impasse de la Tranquillité
- AC 309 : 7 impasse de la Tranquillité

13- Questions diverses

Le conseil municipal décide d'organiser à nouveau la cérémonie du 14 juillet. Une information à la population sera diffusée en temps opportun.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 31 MAI 2022

1- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole destinée à financer les décalages de trésorerie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

2- Mise à jour des numéros de maisons

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les parcelles ci-dessous porteront les numéros suivants :

- AK 225 (Montbergère) : 26 rue du Lavoir
- AK657 (Montbergère) : 3 rue du Lavoir
- AI 374 (Le Bourg) : 2 rue de la Verrerie et 48 rue de la Mairie

3- Bureau pour les élections législatives

Dimanche 12 juin (1er tour) :

de 8h00 à 10h30	***de 10h30 à 13h00***	***de 13h00 à 15h30***	***de 15h30 à 18h00***
Philippe VACHER	*Jean-Michel MARTIN*	*Robert CHALIFOUR*	*Pierre BARASCOU*
Charlotte COQUEREL	*Jacqueline BURNAT*	*Gaëlle BERNARD*	*Dominique FAYS*
Damien FRANÇOIS	*Gérard RICHARDEAU*	*Alain TEIXEIRA*	*Bruno BONNEAU*

Dimanche 19 juin (2ème tour) :

de 8h00 à 10h30	***de 10h30 à 15h00***	***de 13h00 à 15h30***	***de 15h30 à 18h00***
Charlotte COQUEREL	*Gérard RICHARDEAU*	*Philippe VACHER*	*Jacqueline BURNAT*
Damien FRANÇOIS	*Jean-Michel MARTIN*	*Alain TEIXEIRA*	*Dominique FAYS*
Gaëlle BERNARD	*Francis VION*	*Pierre BARASCOU*	*Robert CHALIFOUR*

4- Vote du taux des taxes directes locales

Suite à une observation de la Préfecture concernant le vote du taux des taxes directes locales lors de la réunion du 30 mars dernier, le conseil municipal doit revoter les taux des 2 taxes foncières.
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti ..... 39,78 % (+2 %)
- Taxe foncière sur le non bâti ..... 57,54 % (+2 %)

5- Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes

Suite à l'appel d'offre du marché public ; considérant les candidatures reçues ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le lot n°1 (panneau photovoltaïque) à l'entreprise ALLEZ et Cie
- déclare le lot n°2 (pose d'une couverture en bac acier), infructueux

Concernant le lot n°2, l'entreprise PAHUS de Gémozac a fourni un devis hors marché qui répond aux critères. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'offre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6- Avenant n°4 à la convention avec l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'Agglomération de Saintes

Vu la convention du 02 novembre 2015 entre l'EPFNA, la commune de Villars les Bois et la communauté d'agglomération de Saintes qui définit le projet immobilier de Chautabry ainsi que ses trois avenants ;
Entendu la lecture de l'avenant n°4 proposé,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le 4ème avenant à la convention présenté et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

7- Acquisition par la commune de parcelles appartenant à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (E.P.F.NA)

Suite à la décision du conseil municipal de 30 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal avait donné un avis favorable à l'acquisition par la commune de 4 parcelles à Chautabry,
Considérant l'anomalie relevée par le notaire concernant la non prise en compte de la TVA sur la parcelle AC 278,
Considérant que le prix est désormais fixé à 5 463,77 € au lieu de 5376,79 €,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir les 4 parcelles cadastrées AC 278, AC 280, AC 282 et ZB 109 situées à Chautabry pour une superficie totale de 336 m² ; autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

8- Convention de partenariat SEMIS/CDA/Commune pour le programme de Chautabry
Cette convention a pour but de fixer les engagements de chacun des 3 partenaires pour la réalisation du programme de restauration immobilière de Chautabry par la construction de 4 logements sociaux.
Le conseil municipal, après en avoir, approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9- Convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité avec la ville de Saintes
Ce point est retiré car la commune ayant adhéré au groupement de commandes par l'intermédiaire du SDEER17, d'une part et s'étant engagée à y recourir pour sa fourniture d'électricité sur la période 2023-2025 d'autre part, elle est engagée jusqu'à la fin de cette période.
Aussi, il n'est pas permis d'acheter l'électricité par l'intermédiaire d'autres marchés que ceux déjà passés par le groupement.

10- Questions diverses
* Le conseil municipal décide :
- de verser une subvention au centre social « Belle Rive » à hauteur de 1 € par habitant pour l'année 2022.
- décide d'acquérir un four à micro-onde pour la salle des fêtes.

* Vu l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de la publicité des actes pris par les communes le conseil municipal décide de choisir la publicité des actes par affichage.

* Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'organisation d'une manifestation sur le sentier d'interprétation en septembre prochain.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 11 JUILLET 2022

1- Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivantes :

1-1- Liée à la compétence « énergie » - *nouvelle compétence facultative*
« III - COMPETENCES FACULTATIVES
Un article 6 – III – 9°) « Promotion des énergies renouvelables sur le territoire : participation à des sociétés de projets dont l'objet est le développement de centrales photovoltaïques au sol » **est ajouté. »**

1-2- Liée à la compétence « mobilité » - *nouvelle compétence optionnelle*
« II - COMPETENCES OPTIONNELLES (ajout du point 4) :
1°) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie
2°) Action sociale d'intérêt communautaire
3°) Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

4°) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »

2- Convention d'occupation du local associatif à Fontbelle

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation du local associatif de Fontbelle qui sera proposée à l'association des Chasseurs de la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention proposée.

3- Subventions accordées aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 1 501 € au titre de l'exercice 2022.

4- Choix de la version du plan des comptes M57

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2022 a autorisé le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal au 1er janvier 2023 en remplaçant la nomenclature M14 par la nomenclature M57.

Il indique que dans ce cadre, un plan de compte "simplifié" a été élaboré pour les collectivités de moins de 3 500 habitants qui ont toutefois la possibilité d'adopter le plan de compte M57 "développé". Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la version qui sera utilisé pour la commune de Villars les Bois.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité choisi la nomenclature M 57 abrégée.

5- Modification budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle BERNARD ; adjoint chargé des finances. Elle expose que les crédits prévus à certains comptes du budget 2022 sont insuffisants et propose d'effectuer un virement de crédits pour la somme de 441 €.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le virement de crédits d'un montant de 441 €.

6- Emprunt pour les travaux de la toiture photovoltaïque de la salle des fêtes

Vu les dépenses prévues pour les travaux de la toiture photovoltaïque de la salle des Fêtes,
Considérant la subvention obtenue,
Considérant le reste à charge pour la commune via le SPIC « ENR Les Rivières »,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de souscrire une avance de trésorerie et un prêt à moyen terme auprès du Crédit Agricole via l'établissement SPIC « ENR Les Rivières ».
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

7- Point sur les travaux en cours

7-1- Sollicitation du fonds de concours de la CDA de Saintes

Monsieur le Maire indique que la communauté d'Agglomération de Saintes, par délibération du 10 février 2022, a approuvé la mise en place d'un fonds de concours ayant pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets d'investissements.
Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds de concours pour les travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, décide de faire réaliser les travaux et sollicite le fonds de concours aux communes mis en place par la CDA.

7-2- aire de jeux

Les équipements sont en cours de montage qui devrait être terminé pour le 14 juillet.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 04 OCTOBRE 2022

1- Suite de l'enquête publique pour l'aliénation du chemin du Noyer

Considérant l'enquête publique préalable à la cession du chemin rural n°25 qui s'est déroulée du 22 août au 06 septembre 2022 ;
Vu qu'aucune observation n'a été formulée,
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et celui représenté, la cession du chemin rural n°25 ; fixe le prix à 1 € le m² ; dit que les frais de délimitation du terrain seront à la charge de l'acquéreur ; indique que l'acte sera rédigé en la forme administrative.

2- Demande d'aliénation de deux chemins ruraux

2-1-projet de cession d'une partie du chemin rural n°21 – enquête publique

Vu la demande de la SCEA Les Lauriers,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et celui représenté, décide de procéder à une enquête publique avant toute modification en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ; autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires.

2-2- projet de cession d'une partie du chemin rural n°30 – enquête publique

Considérant les motivations de cette demande, le conseil municipal demande que la commission des chemins se rende sur place pour donner un avis préalable.

3- Contrat DomicilEco

Monsieur le Maire indique que suite au départ de l'agent chargé du nettoyage des locaux, il a demandé l'intervention d'une entreprise de nettoyage locale basée à Brizambourg « DomicilEco ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté de confier de nettoyage des locaux à l'entreprise « DomicilEco » selon le contrat proposé ; autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat à effet au 28 septembre 2022.

4- Facture pour la réalisation des travaux d'office Chez Lunaud

Monsieur le Maire indique qu'il a initiée la procédure de remise en état d'office de parcelles situées en zone habitée, prescrite par l'article L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, par les arrêtés municipaux n°2022/19 et 2022/20 à l'encontre de M. et Mme Guy GOMBERT et leur fils M. Thierry GOMBERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté autorise Monsieur le Maire à :
- ordonner le paiement à l'entreprise VION Francis qui a réalisé les travaux ;
- émettre un titre à l'encontre du propriétaire.

5- Modification budgétaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gaëlle BERNARD ; adjoint chargé des finances. Elle expose que les crédits prévus à certains comptes du budget 2022 sont insuffisants et propose d'effectuer un virement de crédits pour la somme de 817 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le virement de crédits d'un montant de 817 €.

6- Sécurité de l'aire de jeux

Afin de sécuriser l'espace de jeux, la réglementation impose de disposer un sol amortissant en fonction de la hauteur de chute de chacun des équipements. Monsieur le Maire propose de disposer du sable suivant les recommandations de la norme avant que la clôture soit installée.

Il propose également de faire passer un organisme de contrôle agréé pour une visite initiale avant ouverture. Celui-ci pourra certifier que l'aire de jeux est conforme en tout point à la réglementation en vigueur.

7- Rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2021

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement présenté par Eau17 au titre de l'exercice 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, prend acte des rapports présentés.

8- Proposition pour la sobriété énergétique

Vu la conjoncture actuelle des coûts des énergies, les prévisions les plus optimistes concernant l'électricité indiquent un triplement des tarifs. Mais, les prix définitifs ne seront connus que courant décembre prochain.

Devant cette prévision, Monsieur le Maire demande que l'assemblée étudie des solutions pour économiser l'énergie et tenter de minimiser l'impact sur le budget communal en particulier pour la salle des fêtes et l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sursoie à une décision pour la salle des fêtes et décide que l'éclairage public sera interrompu de 21 heures à 6h15 tous les jours.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

1- Transfert de propriété du réseau routier classé en voirie communale

Considérant que les emprises du domaine publique routier des voies communales n°20 et 24, initialement départementales, ont déjà fait l'objet d'un arrêté de déclassement pour un classement en voirie communale, selon les arrêtés du Président du Conseil Général en date du 18 novembre 1999 (VC20) et 14 mars 2006 (VC24),

Considérant que lesdits arrêtés ont emporté transfert de gestion du domaine public routier, sans emporter transfert de propriété,

Considérant la nécessité de transférer la propriété, au regard des modes d'utilisation de cette voie, et son intégration de fait dans le domaine public routier communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le transfert de propriété des voies n°20 et 24 affectées à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété

2- Modification des statuts de la CDA de Saintes liées à la prise de compétence France Services

Monsieur le Maire expose :

L'Etat a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services,

Dans ce contexte de réflexion d'accès aux services publics, la Communauté d'Agglomération de Saintes, forte d'une première expérience de déploiement d'offre et d'accès aux droits avec plusieurs partenaires, la CDA souhaiterait créer en 2023 un Espace France Services sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville Bellevue - Boiffiers ce qui nécessite préalablement une prise de compétence de la part de la CDA de Saintes.

C'est à ce titre que le Conseil Communautaire a proposé une modification des statuts de la CDA de Saintes.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivante :
Article 6 - III - COMPETENCE FACULTATIVES
Ajout du point 10°)

« 10°) Participation à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

3- Création de la Société Publique Locale Départementale

3-1- Prise de participation au capital de la société publique locale (SPL) départementale auprès du département

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la participation de la Commune au capital social de la SPL départementale
- décide d'acquérir 3 parts auprès du Département de Charente-Maritime,
- désigne, par délibération distincte, un représentant à l'Assemblée Générale et un représentant à l'Assemblée Spéciale,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3-2- Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) départementale

Suite à la décision, ci-dessus de prendre part à la création de la CPL départementale, il importe de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et d'un délégué au sein de l'Assemblée spéciale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- désigne Monsieur Fabrice BARUSSEAU comme représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL départementale et délégué au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL départementale,
- autorise le représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

4- Renouvellement de la convention d'assistance technique générale avec le Syndicat de la Voirie

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie**,** le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale**.** La précédente convention arrivant à échéance au 31 décembre 2022 il est nécessaire de la renouveler pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Cette mission propose assistance technique et administrative afin d'obtenir du conseil sur la gestion de la voirie et du domaine public communal ainsi que la production d'un diagnostic de voirie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

6- Demandes de l'association « Arts-Terre »

L'association **ARTS TERRE** a adressé **2 demandes** à la mairie :

a) *Autorisation de planter des arbres* le long de la route sur la parcelle communale « dite aux orchidées » cadastrée section ZA n°69.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande mais souhaite que des conseillers soient présents lors de la plantation.

b) *Mise à disposition du local communal à Chautabry*
Arts-Terre demande la possibilité de disposer de ce local communal pour du stockage de matériel. Mais des travaux d'aménagement doivent être préalablement réalisés. Aussi, la commission communale d'aménagement est sollicitée avant de prendre une décision.

7- Point sur la cession des chemins

a) Cession chemin n°36

Ce chemin rural longe les parcelles ZC 32, 59 et 79 dessert essentiellement les parcelles d'un seul propriétaire. Au préalable à toute prise de décision, le conseil municipal décide de demander des précisions quant à ses intentions et d'exiger que le fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales soit conservé.

b) ***Cession chemin n°30***

Monsieur le Maire va procéder à l'enquête publique au cours de laquelle, les habitants de la commune pourront donner leur avis. Après l'enquête publique, le conseil municipal sera à nouveau sollicité pour valider ou non cette cession.

8- Point sur le nettoyage des terrains de Chez Lunaud

Suite à la procédure de remise en état d'office de leurs terrains engagée par la commune, les propriétaires des terrains ont fait appel à un avocat pour déposer une plainte auprès du tribunal administratif.
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre conseil auprès d'un avocat dans le cadre du contrat de protection juridique dont la commune est titulaire par l'intermédiaire de l'Association des Maires de Charente-Maritime.

9- Tarif du chauffage de la Salle des Fêtes

Suite à l'augmentation des coûts de l'énergie, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide que le forfait chauffage de la salle des fêtes s'établira comme suit avec effet au 01/12/2022 :

- associations communales : 60 €
- habitants de la commune : 100 €
- hors commune : 180 €

10- Questions diverses

Le conseil municipal fixe une date pour :

- la cérémonie des vœux : lundi 09 janvier 2023 à 18h30
- le repas convivial : samedi 29 avril 2023 à 12h00

Mouvement de personnel
Monsieur le Maire indique que le nouvel agent technique, Monsieur Thomas CASSES, prendra ses fonctions le 1er décembre en débutant avec un contrat de 3 mois. Ceci lui permettra de travailler en doublon avec Jérémy OSINSKI avant son départ fixé au 1er mars 2023.

Système de chauffage des bâtiments communaux
Monsieur le Maire propose de faire réaliser une étude pour un autre système de chauffage pour la salle des fêtes, les deux logement et l'atelier communal. Toutes les options seront envisagées. Cette étude est gratuite.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

LES FINANCES

Prévisions des dépenses et des recettes *(d'après le budget primitif 2022)*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

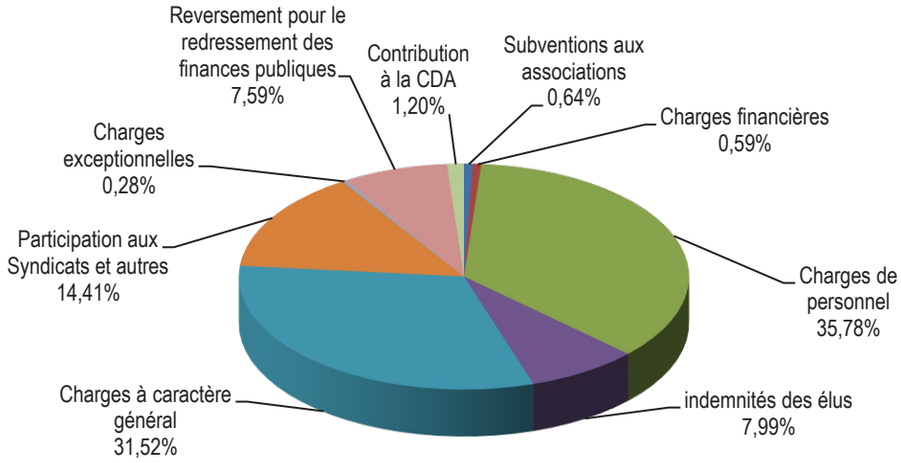

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

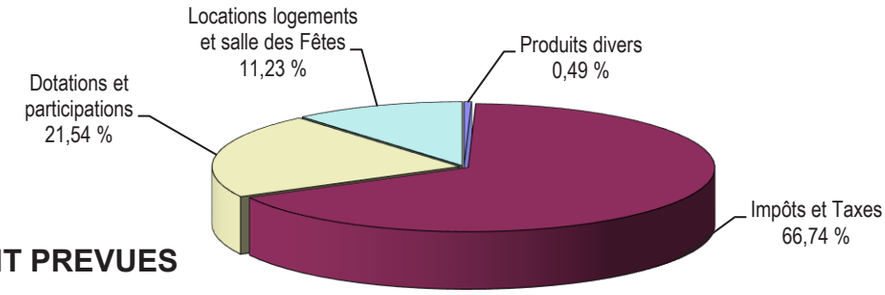

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

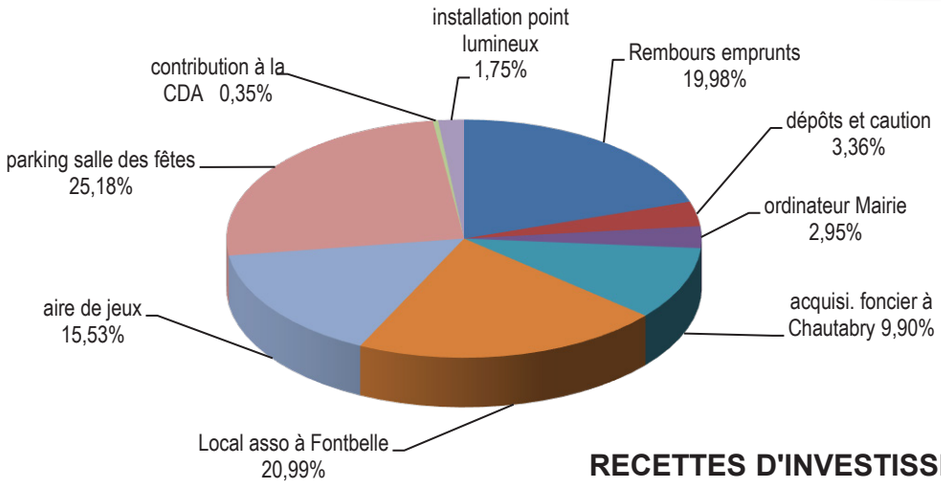

RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

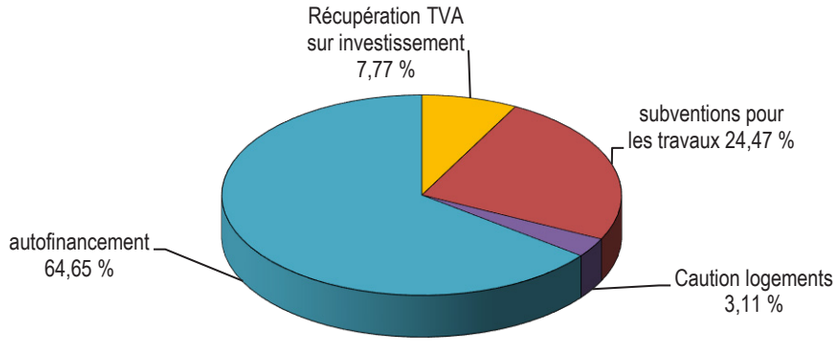

Les travaux

Elevation des murs ⬆ *Coulage des fondations* ➲

Construction des logements à Chautabry

Mise en place de l'aire de jeux
pour les enfants

Toiture photovoltaïque de la salle des fêtes – novembre 2022

REMISE DES MEDAILLES D'HONNEUR

14 JUILLET 2022

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale a été créée en 1987 et remplace la médaille départementale et communale de 1945. Elle est attribuée par le préfet aux personnes s'étant particulièrement dévouées au service des collectivités.

Le 14 juillet 2022, Monsieur le Maire, Fabrice BARUSSEAU, Monsieur le Député, Jean-Philippe ARDOUIN ont remis 4 médailles d'honneur, en présence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire honoraire.

Jean-Marie BEGEY a été élu conseiller municipal pour la 1ère fois en 1983. Aux élections de 1989, il est de nouveau élu et devient 1er adjoint aux finances. Il le restera jusqu'en 2020 soit au total 37 ans.

Nathalie KERMARREC a été élue pour la 1ère fois en 1995. Elle a décidé de raccrocher son tablier de conseillère municipale en 2020 soit au total 25 ans.

Jean Luc VARANCEAU a été élu en 1995. Conseiller Municipal de 1995 à 2008 puis 2ème adjoint de 2008 à 2014, avec l'année de service militaire cela fait 20 ans.

Laurent ANDRE a été élu en 2001 et est resté conseiller municipal jusqu'en 2014, puis 2ème adjoint jusqu'en 2020 soit un total de 20 années avec le service militaire.

Ce moment a été l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur engagement municipal et de leur témoigner notre reconnaissance.

Etat-Civil

Naissances

Blandine GIRAUD, le 31 décembre 2021
Anna BELLUTEAU, le 07 mai 2022
Manoë BOURDAREAU CLAVEYROLLES, le 03 août 2022

Mariages

Valérie BRANDALISE et Patrice HOARAU, le 18 juin 2022

PACS

Logan FORESTIER et Anaïs GENZEL, le 15 février 2022

Décès et inhumations

Marie-Madeleine GERFAUD veuve ELIE, le 14 mai 2021
Francis TOUBLANT, le 04 février 2022
Jean, Paul SOULLET, le 25 février 2022
Jean-Pierre MICHAUD, le 09 mars 2022
Jean-Michel GAUTHIER, le 15 juin 2022
Marguerite BARILLOT veuve BEGEY, le 29 septembre 2022

DATES A NOTER

ASSEMBLEE GENERALE DU CREDIT AGRICOLE

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale le **10 mars 2023** à 18h30 avec l'intervention du SIPAR.

REPAS CONVIVIAL

ouvert à toute la population de Villars les Bois

Samedi 29 avril 2022 à 12 heures à la salle des fêtes

Venez partager ce moment de convivialité !
Offert aux personnes de plus de 65 ans

INFOMATIONS CHATS/CHIENS

Il vous est peut-être déjà arrivé d'être attiré par quelques miaulements discrets et de découvrir dans votre jardin une portée de chatons et leur mère. Que faire dans ce cas ?

- Vous vous rapprochez du propriétaire de l'animal si vous le connaissez et vous lui confiez le soin du devenir de ces chatons et de leur mère. N'hésitez pas à lui rappeler que le bien-être de la mère commence par un contrôle de sa gestation voire sa stérilisation par un vétérinaire de son choix.
- Si vous ne connaissez pas le propriétaire, il est souhaitable de contacter une association qui pourra prendre en charge la petite famille moyennant une participation financière, la plupart du temps, sauf s'il s'agit d'une S.P.A. Agréée.

Mais il est tout de même préférable que les propriétaires de chats pensent à la stérilisation, cela évite la prolifération de chats errants dans les villages.

En ce qui concerne nos amis les chiens, sachez que si vous trouvez un chien errant, le chenil de la commune peut l'accueillir dans l'attente de retrouver le propriétaire. Si l'animal est tatoué, il suffit de téléphoner à un vétérinaire qui vous communiquera le nom et le numéro de téléphone du propriétaire. Si aucun tatouage, vous pouvez amener le chien chez un vétérinaire pour savoir s'il est pucé (**acte gratuit**).

Le recours à « pet alert » et l'utilisation de « Facebook » (réseaux sociaux très utilisés) peuvent être des moyens rapides et efficaces pour retrouver un propriétaire de chien ou de chat.

Quelques noms d'associations et leurs coordonnées :
- Association "Félins en détresse" - Christelle (07 80 05 21 95)
- "Anim-ô-teurs" - Pascale Lequeux - Saintes (06 75 13 16 78)
- Association APA 17 "Refuge des Sablières" - Matha (06 10 98 52 11)
- "Rêve de chats" - Bernay Saint-Martin - (06 77 61 89 64)

HORAIRES DECHETTERIE DE BURIE

Automne – Hiver *(du 1er octobre au 31 mars)*
Lundi – Mardi – Jeudi – Samedi : 9h30 à 12h – 14h à 17h
Vendredi 14h à 17h
Fermée le mercredi

L'accès est réservé aux véhicules munis d'un macaron

Printemps – Eté *(du 1er avril au 30 septembre)*
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi – Samedi : 9h à 12h – 14h à 18h
Fermée le mercredi

Toutes les démarches concernant les déchets doivent être réalisées auprès de l'accueil du siège de la CDA au 12 boulevard Guillet Maillet à Saintes.
Pour tout renseignement : info@agglo-saintes.fr / 05.46.93.41.50 du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bureau de poste de MIGRON
2, avenue de la République
17770 MIGRON
Lundi au vendredi : 13h15 à 16h30

Bureau de poste de BURIE
4, place de l'Hôtel des Postes
17770 BURIE
Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h
et 13h30 à 16h30
Mardi, jeudi, samedi : 9h à 12h

Bureau de poste de BRIZAMBOURG
5, rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG
Lundi au vendredi : 10h à 12h30
Samedi : 9h à 12h

Un agent des Finances Publiques assure un accueil généraliste tous les mercredis de 14h à 16h45 au bureau de poste de BURIE *(démarches fiscales, déclarations des revenus, gestion du prélèvement à la source, impôts locaux, achat en ligne de timbres fiscaux…)*

NUMEROS D'URGENCE

- Samu : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence : 112
- Numéro d'urgence : 114 *(personnes malentendantes)*
- Gendarmerie de Burie : 05.46.94.90.83
- Gendarmerie de Matha : 05.46.58.50.17
- Centre Hospitalier de St jean d'Y : 05.46.59.50.50
- Centre Hospitalier de Saintes : 05.46.95.15.15
- Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
- Pharmacie de garde : 3237

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Son rôle est d'informer les services fiscaux sur les affectations des locaux et des terrains qui en modifient la valeur locative cadastrale sur laquelle s'appuie le calcul des impôts fonciers.

La valeur locative cadastrale a été définie en 1970 pour les propriétés bâties et en 1961 pour les propriétés non bâties, leur actualisation a été faite en 1980. Les valeurs sont corrigées chaque année par la loi des finances mais il est important de prendre en compte les modifications des affectations.
Ces modifications doivent être communiquées aux services fiscaux, pour les bâtiments ainsi que pour les changements de nature de cultures, par le formulaire « IL 6704 » disponible en mairie ou sur internet.
La Commission communale des impôts doit veiller à ces modifications pour raison d'équité fiscale.

Le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans l'actualisation du parcellaire cadastral concernant le vignoble qui, ces dernières années s'est sensiblement modifié. A cette fin, si vous aviez ou avez des modifications de parcelles viticoles, merci de vous rapprocher de la Mairie afin de nous aider dans cette actualisation qui se fera par secteur à partir de 2023.

LES DESERTS MEDICAUX

C’est bien-sûr un sujet qui nous touche tous. Le constat que nous pouvons mesurer au quotidien fait craindre le pire pour les 10 ans à venir. C’est une véritable catastrophe sanitaire qui s’annonce et tout particulièrement pour les territoires ruraux. L’inaction des différents gouvernements dans ce domaine est effarante.
Comment la puissance publique n’a pas su anticiper les choses. L’état demande à présent aux collectivités d’assumer une compétence qui n’est pas la leur.
Pour notre commune, nous avons encore la chance d’avoir à proximité deux maisons de santé (Burie et Brizambourg) mais l’âge des médecins doit nous alerter pour l’avenir.
Notre système de santé repose sur une médecine libérale qui n’apporte plus les solutions au quotidien, nous pouvons tous le constater.
Ainsi je travaille avec d’autres à pouvoir implanter un schéma de centres de santé qui pourrait répondre aux besoins. Beaucoup de départements, de collectivités, l’expérimentent avec succès. Pour l’instant, le département de la Charente-Maritime reste figé sur d’anciens modèles qui reposent exclusivement sur cette médecine libérale qui ne répond plus aux attentes.
Il ne s’agit pas d’opposer les médecins libéraux à d’autres qui pourraient être salariés. Il s’agit simplement d’apporter des solutions publiques lorsque la médecine libérale déserte les territoires ruraux.
J’espère pouvoir vous apporter des précisions sur notre bulletin de juin 2023 en espérant que le département ne reste pas trop longtemps hostile à des solutions qui fonctionnent ailleurs.

Fabrice BARUSSEAU

MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES ÂGEES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

« soigner et aider c'est notre métier »

Aide Soignante
Toilette médicalisée
Prévention d'escarres, Surveillance de l'état général, habillage et transfert.

Aide à Domicile
Entretien du logement, Aide à la personne, Aide à la toilette, Préparation et prise des repas, courses. Soutien et accompagnement.

Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :
23, bis avenue de la République
17770 BURIE
Tél. 05 46 91 57 11 - Télécopie 05 46 91 41 86
E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité.
La formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR c'est une équipe de :
45 Aides à Domicile
12 Aides Soignantes
6 Administratifs

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent.

Le choix du bien-être

Petite unité de vie pour **personnes âgées**, la **Marpa des Borderies, située à CHÉRAC** propose depuis plus de 30 ans, confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial.

La solitude à domicile vous pèse ? Difficultés à faire face aux contraintes du quotidien ? La Marpa est la solution.

- Vous disposez d'un logement que vous aménagez à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous**.
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges** et permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (infirmiers, kinésithérapeute...)

*La Marpa, **un lieu où il fait bon vieillir. N'hésitez pas à vous renseigner.***
*6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC - Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD***
☎ **05 46 96 35 73 -** Mail : marpacherac17@wanadoo.fr - Site Internet : www.marpa.fr

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque Burie
24, avenue de la République
17770 BURIE
☎ **05.46.97.14.07**
Lundi – mardi : 14h à 18h
Mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
Jeudi – vendredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 12h

Centre de loisirs Les K'gouilles
16, boulevard des Ecoliers
17770 BURIE
accueille les enfants de 4 à 11 ans, en périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires.
☎ **05.46.94.97.20**

Assistants maternels agréés Villars Les Bois

TAUNAY Miguel
☎ **06.45.98.35.96**

CHAZEAUD Marie-Emilie
☎ **06.62.90.00.02**

Maisons Assitantes Maternelles

La Toile aux B'tizs
22, boulevard Goulebeneze
17770 BURIE
☎ **07.80.18.24.14**

Fée Des Bulles
7, impasse de la Poste
17770 BRIZAMBOURG
☎ **06.50.63.61.66**

Les P'tits Loups
1, place des Anciens Combattants
17770 MIGRON
☎ **09.77.65.43.39**

Maison de santé Burie
Médecins généralistes, infirmiers, orthophoniste, diététicienne, éducatrice spécialisée
5, boulevard Goulebeneze
17770 BURIE
☎ **05.46.94.90.36**

Cabinet infirmier Burie
Maison de la Santé
☎ **05.46.94.92.71**

Cabinet infirmier Migron
14, avenue de Saintonge
17770 MIGRON
☎ **07.64.32.64.50**

Cabinet infirmier Brizambourg
7, rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG
☎ **06.38.02.00.98**

Cabinet infirmier Brizambourg
14, rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG
☎ **06.47.22.74.66**

Pharmacie GRENIER Burie
52, avenue de La République
17770 BURIE
☎ **05.46.94.90.08**

Pharmacie COUPRIE Brizambourg
40, avenue de Cognac
17770 BRIZAMBOURG
☎ **05.46.95.92.48**

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie ☎ 05.46.94.96.24.

Allo' Buss

DEMANDEZ,
ON VIENT VOUS CHERCHER !

Allo'Buss est le service de transport à la demande sur réservation de l'agglomération de Saintes. Il vous prend en charge et vous conduit jusqu'à la destination demandée, à l'horaire auquel vous avez réservé. Pour le retour, il vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'horaire convenus lors de votre réservation.

Tarifs :

Ticket Unité : 1,30 €
Carnet de 10 tickets : 11,00 €

Allo' Buss	Départ avant 12h	Départ après 12h
Sur internet buss-saintes.com **Par téléphone au 0 800 17 10 17**	**Jusqu'à la veille avant 17h**	**Jusqu'au jour même avant 12h** (dans la limite des places disponibles)

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

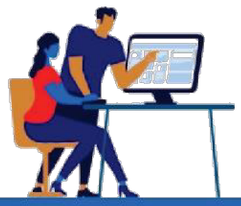

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

COMMUNIQUER

UTILISER LES OUTILS NUMÉRIQUES

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur Jim JOBLET, VOTRE CONSEILLER NUMERIQUE

assure des permanences à la mairie de Villars Les Bois le mardi tous les 15 jours sur rendez-vous au **06.37.13.16.73.**

N'hésitez pas à le contacter, il vous accompagnera pour prendre en main un équipement informatique, naviguer sur internet, effectuer des demarches administratives, envoyer des emails….

Donner une heure de son temps, une fois par mois, pour aider ses voisins. Un engagement plus que raisonnable mais qui, dans le cadre d'un mouvement collectif, serait susceptible de générer un élan inédit.

Les Charentais-Maritimes peuvent proposer leurs services, que ce soit pour participer à une action collective ou pour apporter une aide directe à un tiers, près de chez soi. À chacun de choisir la manière dont il souhaite se mettre à disposition d'autrui.

Vous pouvez trouver tous les renseignements et vous inscrire sur le site :
villars-les-bois.lheurecivique.charente-maritime.fr

VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX SUR LE CANTON DE CHANIERS

Corinne GREGOIRE

Tous les mardis de 14h à 16h
aux mairies de Fontcouverte et
St-Hilaire de Villefranche sur RDV au
06.62.63.65.70
Par courrier :
Corinne GREGOIRE
24, rue du Crignolet
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
corinne-gregoire@bbox.fr

Fabrice BARUSSEAU

Tous les jeudis de 14h à 16h
aux mairies de Chaniers et
Villars Les Bois sur RDV au
06.65.62.89.98
Par courrier :
Fabrice BARUSSEAU
22, rue du Lavoir
17770 VILLARS LES BOIS
baru@wanadoo.fr

LES COORDINATEURS AUTONOMIE A VOS CÔTÉS

Le coordinateur autonomie assure des missions d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs aidants.

IL VOUS INFORME sur :

- l'accès aux droits *(aides financières, démarches administratives et juridiques, carte de mobilité inclusion…)*
- le soutien à domicile *(ménage, courses, repas…)*
- l'accueil familial, les différentes structures d'accueil pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées
- l'offre de soin
- les actions individuelles ou collectives *(loisirs, déplacement)*

IL VOUS ORIENTE vers :

- les services des Délégations Territoriales et les autres dispositifs *(Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse de retraite, partenaires, associations...)* afin d'apporter une réponse adaptée à vos besoins.

IL VOUS ACCOMPAGNE dans les démarches administratives en lien avec les équipes du service autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- Aide à la constitution de dossiers : Allocation Personnalisée d'Autonomie, aide-ménagère, Prestation de Compensation du Handicap, Aide Sociale à l'Hébergement, amélioration de l'habitat.
- Aide à la réalisation de démarches en ligne : demande d'admission en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, formulaire en ligne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.
- Visite à domicile éventuellement en lien avec le service départemental d'action sociale.
- Accompagnement des proches aidants *(information sur les dispositifs existants…).*

OÙ CONTACTER VOTRE COORDINATEUR AUTONOMIE ?

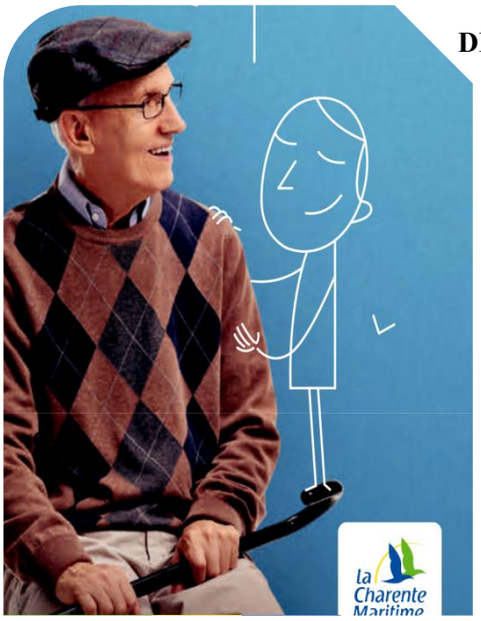

DELEGATION TERRITORALE – SECTEUR DE SAINTES
37, rue de l'Alma – CS80307 – 17107 SAINTES Cedex
☎ 05.46.97.54.93

Vous trouverez toutes les informations :

charente-maritime.fr, rubrique personnes âgées

POINT JUSTICE D'ACCES AU DROIT

C'est un lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources. Il permet de donner une information sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes. Les consultations sont confidentielles.

Les permanences ont lieu au 6, avenue de Bellevue *(centre commercial)* à Saintes sur prise de rendez-vous :

☎ 05.46.73.41.18 / pad@agglo-saintes.fr

NOUVEAU SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES

Le siège de l'agglo de Saintes a déménagé en 2022 vers les anciens locaux du Crédit Agricole, à proximité des commerces et des pôles d'activités.

12, boulevard Guillet Maillet
CS 90316
17107 SAINTES Cedex
☎ 05.46.93.41.50
Fax 05.46.74.29.46
Courriel : info@agglo-saintes.fr
Site web : http://www.agglo-saintes.fr

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 – 13h30 - 17h30

Sapeur-Pompier Volontaire (SPV)

IL EXISTE UN SAPEUR POMPIER EN CHACUN DE NOUS !

Etre sapeur-pompier n'est pas un rêve inaccessible réservé à une élite, car il repose sur des valeurs présentes en chacun de nous :
la solidarité et l'altruisme.

Jeune ou moins jeune, peintre, comptable, bibliothécaire ou buraliste, les sapeurs-pompiers volontaires ont tous un point commun : **ils donnent de leur temps pour secourir les autres.** Cet engagement réalisé sur une partie de leur temps libre leur permet de participer aux mêmes opérations de secours que leurs homologues professionnels.

UN PROCESSUS D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ

L'engagement se fait en 5 étapes :

LA CANDIDATURE
Il doit remplir un formulaire de candidature soit directement sur sdis17.fr ou en prenant rendez-vous auprès du chef de centre secours.

L'ENTRETIEN
Le chef de centre échange librement avec le candidat. Il lui donne les informations sur le contrat moral auquel il va s'engager.

LE PRÉ ENGAGEMENT
Sur une journée à Saint-Jean-d'Angély. Tous les candidats du département sont rassemblés pour effectuer différents tests.

LA VISITE D'APTITUDE
A l'issue de la visite d'aptitude, le candidat reçoit un certificat qui atteste d'une aptitude pour un engagement total ou différencié.

LA JOURNÉE D'ENGAGEMENT
Les candidats reçoivent leur paquetage habillement et leur bip. Ils signent officiellement leur engagement sapeur-pompier volontaire.

Le nouveau sapeur-pompier suit 1 formation de 5 semaines, effectuée au cours des 3 premières années d'engagement.
Au fur et à mesure de la validation des compétences, il est engagé sur les interventions correspondantes.

Révélez-vous,
devenez sapeur-pompier !
Rejoignez le centre de secours de Migron-Burie

© D. VAUJOUR - SDIS 17

Contact : Lieutenant Damien VAUJOUR - 06 70 21 61 53
chef-cs-migron@sdis17.fr – sdis17.fr

ADMS

*Association pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge*

***L'école de musique de l'ADMS**, créée en 1986, agréée par le Conseil Départemental de la Charente Maritime, vous propose un enseignement musical de qualité pour enfants et adultes pour sa 37ème rentrée. Son siège social se situe à St Hilaire de Villefranche.*

*Toute personne peut y apprendre **le piano, la guitare, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse à cordes, la flûte traversière, la flûte à bec, la clarinette, le saxophone, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le tuba, le chant et la batterie.***

*Le conseil pédagogique, dirigé par **Manuel AUDIGÉ** est constitué de huit professeurs diplômés. Cette année, l'effectif est composé de 210 élèves environ et 50 adhérents environ (pratique instrumentale ou vocale).*
Possibilité également de participer aux orchestres à cordes, d'harmonie, de musiques traditionnelles et à la chorale (enfants et adultes) sans prendre de cours.

- *L'Orchestre Philarmonique Hilairois de l'ADMS va recevoir les orchestres de Puilboreau (28 janvier à 20h30 au Douhet), Montendre (04 mars à 20h30 à Asnières la Giraud) et Mirambeau (12 mai à 20h30 à St Hilaire de Villefranche)*

- *Choralacoustic de l'ADMS organisera le printemps des chorales à Burie le 25 mars à 14h30.*

*Pour chaque renseignement, consultez le site de l'ADMS : www.**adms17.fr***
*ou contactez le Directeur Manuel Audigé ☎ **06 77 93 04 09***

AMICALE VILLARBOISIENNE

Voici le rapport d'activité de l'année 2022, une année difficile en 2021 due à la pandémie, on a pu reprendre nos activités.

- L'assemblée générale de l'amicale s'est tenue à Villars le 12 février 2022.

L'amicale remercie toutes les personnes présentes (14 et 09 pouvoirs soit 23 personnes), ainsi que Mr le Maire, Fabrice Barusseau et les conseillers municipaux d'être présents parmi nous, on remercie également Sara et la Mairie qui nous apporte un grand soutien toute l'année.

- Pour l'année 2022 nous sommes 44 adhérents.

Passons à nos activités :

- 26 février, le carnaval a rassemblé 100 convives, cela n'était pas arrivé depuis longtemps.
- Le 23 avril, 60 personnes ont participé au repas « paëlla », pour les 20 ans du club.
- Le 8 septembre lors d'un repas convivial, 31 personnes étaient présentes pour fêter l'anniversaire de Robert BARILLOT (90 ans) au restaurant.
- Le 10 décembre, le repas de noël a réuni 56 personnes.

Le bureau s'est retrouvé le 10 novembre pour faire le bilan de l'année 2022 et les projets pour 2023.

Et bien sûr nos réunions mensuelles « jeux goûters » le 2ème jeudi du mois *(sauf en août)*.
L'amicale villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter à tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour l'année 2023.

Pour le bureau, le secrétaire
Patrick Maillot / patrick.maillot28@sfr.fr
☎ 06.80.64.98.27

Composition du bureau 2022 :
Présidente : Françoise Rousseau
Trésorière : Annie Kermarrec
Secrétaire : Patrick Maillot

CONTACT : Annie 06.78.86.36.90

Bal costumé

Robert Barillot

Le gâteau des 20 ans du club

ACCA DE VILLARS LES BOIS

Composition du bureau :
Président : M. Péré Vincent,
Secrétaire : M. Rullier Bernard
Trésorier : M. Bonneau Victor
Membres du bureau : Mme Péré Ambre, MM. Bernard Jack, Charrier Jean-Paul, Péré Patrick, Perché Daniel et Rigaud Didier.

Cette année encore la commune compte 60 chasseurs.

Ce conseil d'administration est élu au plus tard jusqu'au 30/06/2023 suivant les statuts de la FDC17. Les anciens membres peuvent se représenter ainsi que les nouveaux adhérents.

L'ACCA remercie M. le Maire et son conseil pour l'attribution des locaux de Fontbelle que nous avons aménagés. Un apéritif a été offert le 22 octobre à 12h au conseil municipal ainsi qu'à tous les participants aux travaux de construction et d'aménagement des locaux sous un beau soleil !

Le banquet de chasse aura lieu le 04 février 2023 à la salle des fêtes de Villars Les Bois et la journée de pêche le 29 avril 2023 à l'étang des Rochers où nous avions reçu 180 personnes l'an passé.

Le Secrétaire, M. Rullier B

Apéritif du 22 octobre

FOYER RURAL

Le 28 septembre, nous avons fait l'élection du bureau :

Président : FAYS Dominique
Vice-présidente : BARUSSEAU Nathalie
Trésorier : VION Francis / Trésorière-adjointe : VION Marie
Secrétaire : LAURENÇON Jocya / Secrétaire-adjointe : SERVENTI Joëlle
Conseil d'administration : MECHINEAU Jean-Pierre, BARUSSEAU Antoine, BARUSSEAU Pierre, HERPIN Martine, VIAUD Daniel, CHALIFOUR Robert, BREUILLAT Lucette, MEMAIN Guylaine, GENEAU Didier, AUJARD Nicole et BARUSSEAU Fabrice.

Dates de nos manifestations 2022/2023 :
Soirée entrecôte : 22 octobre 2022
Vin d'honneur : 11 novembre 2022
Dîner dansant Saint Sylvestre : 31 décembre 2022
Soirée théâtrale : 24 mars 2023
Marche semi nocturne : 13 mai 2023
Brocante : 11 juin 2023
Randonnée puis repas moules frites : 14 juillet 2023
Villars en fête : 15 août 2023
Assemblée générale : 1er septembre 2023 à 19 heures
Octobre Rose : 07 octobre 2023
Soirée entrecôte : 21 octobre 2023

Après les années COVID, le foyer rural se remotive pour animer notre commune avec 8 manifestations au programme. 3 nouveaux adhérents cette année : Madame Guylaine MEMAIN, Madame Nicole AUJARD et Monsieur Didier GENEAU. Bienvenue à eux au sein du foyer.
Cette année pour la journée Villars en fête, toutes les associations de la commune se sont jointes aux 3 associations qui géraient cette journée du 15 août depuis 17 ans. Pour la première, ça été une belle réussite, avec un soleil bien présent pour cette journée toujours aussi conviviale !!
Nous regrettons tous que la montgolfière n'ait pas pu venir, il y avait un arrêté de la Préfecture pour un risque d'incendie, c'est bien dommage ! Espérons que pour 2023, les conditions soient meilleures.

Le foyer rural se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023 et une bonne santé.

Le président, Dominique FAYS

LE JARDIN DE LIANE

Après un gel printanier et une saison estivale caniculaire, les sorties découvertes du territoire prévues par l'association ont été quelque peu malmenées.
Qu'à cela ne tienne, souhaitons que Dame Nature se montre plus clémente pour nous permettre de récidiver à la prochaine saison !

Le jardin reste une base intéressante et ludique pour sensibiliser le public aux gestes naturels, respectueux de la nature et de ses habitants.
Ayant souffert des aléas de cet été, une restauration de certains espaces est prévue en 2023, supports de nouveaux échanges avec les visiteurs.

L'association a été présente à plusieurs manifestations locales de fin d'année :
- le samedi 19 Novembre, Portes ouvertes de l'Amicale villarboisienne.
- le dimanche 4 décembre, Marché de Noël de Brizambourg
- les vendredi 16, samedi 17 décembre, vente de kiwis au Jardin de Liane.

<u>Contacts:</u>
- 6 rue de la verrerie - 17770 Villars les Bois -Tél: 06 66 23 21 80
Mail : lejardindeliane17@yahoo.fr – Site : www.lejardindeliane.wordpress.com

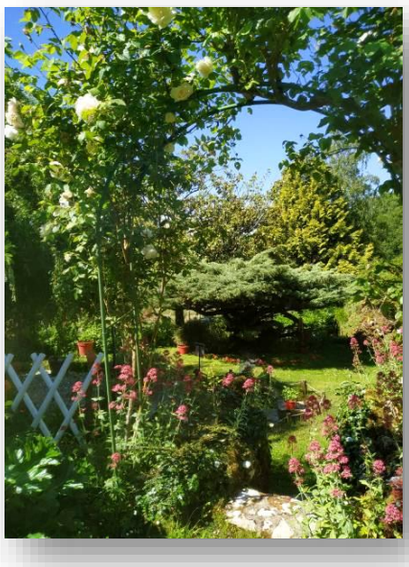

LOISIRS ET DETENTE

En 2022, Loisirs et Détente a proposé plusieurs moments de convivialité aux adhérents :

Brin d'aillet 1er mai
Semi nocturne 9 juillet – 23 participants
Semi nocturne 13 août – 28 participants
Villars en fête 15 août
Repas paëlla 3 septembre

Tous les samedis, en moyenne 20 personnes se retrouvent pour jouer à la pétanque, boules carrées ou jeux de cartes suivant la météo.

L'Assemblée Générale de l'association s'est déroulée le 27 août.

Composition du bureau pour l'année 2022/2023

- Présidente : Nathalie KERMARREC
- Trésorier : Alain TEIXEIRA
- Secrétaire : Martine HERPIN

Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an. Une participation de 1 € par après-midi est demandée aux personnes qui souhaitent participer sans adhérer à l'association.
Vous pouvez venir nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars Les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.

Bonne et heureuse année 2023.

Enfin une année complète pour les 23 adhérents du club qui ont pu effectuer 20 journées de randonnée, sans perturbations par la Covid-19. Outre nos sorties du dimanche tous les quinze jours, nous avons également participé à des manifestations extérieures au club : Osez le GR4 entre Louzac et St Bris des Bois, Rando France bleu à Rétaud et Chermignac le 11 septembre, Randonnée du patrimoine à Trizay le 18 septembre, le tout organisé ou encadré par le Comité Départemental. 6 adhérents ont participé au séjour proposé par le Comité dans le lot à Figeac, qu'ils ont fort apprécié. Sans oublier notre participation à la Rando nocturne proposée par Le Foyer rural, le 14 mai : organisation et convivialité au top.

Ces sorties nous ont conduits aussi bien en bord de Charente (Merpins, Chaniers, Bourg Charente, Salignac) qu'en bord d'estuaire (Meschers, Breuillet, Mornac), en haute Saintonge (Lonzac, St Maurice de Tavernole, St-Dizant du Gua) sans oublier la Saintonge Romane (Foncouverte, Villars les Bois, St-Vaize, Ecoyeux) et les marais de Brouage.

3 de nos adhérents ont suivi un stage Pratiquer (lecture de carte, orientation, logiciel de cartographie) organisé par le Comité départemental : le b-a ba de la randonnée.

Notre assemblée générale aura lieu le **12 février 2023 à** Villars, salle des associations, à 14h. Vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties, afin de connaitre l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement. Vous pouvez également participer occasionnellement à une de nos sorties grâce au Pass découverte (3€ pour 1 jour).

Composition du Conseil d'Administration :

Présidente : Martine Jacques - **Trésorière** : Annie Rouault - **Trésorier adjt** : Michel Bigotte
Secrétaire : Dominique Barbraud - **Secrétaire adjt** : Benoit Léget
Administrateur : Gérard Bonnaud

www.rando-evasion17.fr randoevasion@orange.fr 05 46 74 69 50 / 06 72 54 12 97

JEUNESSE VILLARBOISIENNE

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes de 10H à 12H les 1er dimanches de chaque mois afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu. Les rencontres s'étaient interrompues avec le confinement et n'ont pas repris depuis par manque de temps. L'objectif est de les reprendre.

La manifestation "après-midi jeux en bois géants" a eu lieu cette année le dimanche 13 février 2022. Elle aura lieu cette année le dimanche 12 février 2023 et nous vous attendons nombreux comme d'habitude autour des jeux pour passer un moment convivial intergénérationnel où vous pourrez déguster des pâtisseries maison. Ce n'est pas que pour les enfants, c'est un moment à partager en famille *(parents, grands-parents)* ou entre amis après un repas dominical.

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes. En attendant, n'hésitez pas à sortir vos jeux de société de l'armoire pour jouer avec vos enfants durant les soirées hivernales. Vous verrez tout le plaisir que cela procure au-delà du jeu dans la relation avec vos enfants.

Le président et secrétaire :
TAUNAY Miguel ☎ 06.45.98.35.96

La trésorière :
LAURENÇON Jocya ☎ 05.46.91.05.25

SECTION DANSES DE SALON DU FOYER RURAL

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quel que soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif est de proposer à chacun, seul ou en couple, de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger.

Les séances se déroulent le mardi de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars Les Bois de septembre à juin. La 1ère séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir. Vu la situation sanitaire changeante, veuillez appeler au 06.45.98.35.96 pour vous assurer que la séance a lieu.

***Contacts* : Dominique SEUGNET ☎ 06.60.81.14.93**
ou Miguel TAUNAY ☎ 06.45.98.35.96

Les petites Mains

ATELIER DE COUTURE VILLARS-LES-BOIS

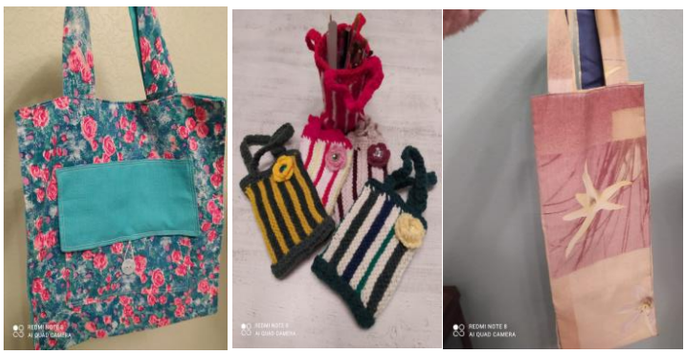

Les petites mains,

Le Club Couture de Villars les Bois,

confectionnent de multiples ouvrages autour des travaux d'aiguilles (couture, broderies, tricot, crochet, patchwork…)

Le club serait ravi de compter de nouveaux membres désireux de partager des moments conviviaux et «bon enfant».

Rendez-vous tous les mercredis de 14h30 à 18h.

Mme Laurençon : 06.02.24.02.85

Chères voisines et chers voisins,

Depuis sa création en 2007, l'association Arts-Terre « **valorise le lien entre les arts, la terre et le métier de paysan** ».

Afin de répartir les énergies des bénévoles et d'élargir notre champ d'action, nous avons mis en place quatre commissions :

- La ''**Commission marché**'' gère notre Marché Paysan qui a lieu chaque 1er et 3ème vendredi, depuis plus de trois ans. L'objectif permanent est de pérenniser ce lieu où, chacun peut s'approvisionner en produits de qualité issus de circuits courts, tout en profitant d'un moment d'ambiance conviviale, voire festive, à partager avec ses amis et sa famille.
- La ''**Commission culture''** élabore une programmation musicale éclectique pour tous les marchés d'avril à octobre. En 2022, elle crée un nouveau rendez-vous : les ''Rencontres de l'Alambic'' accueillent des auteurs afin d'échanger autour de leurs livres. Des événements co-construits avec la Médiathèque de Burie, la librairie Jeux de pages, la Municipalité de Villars-les-Bois. Enfin, « châtaigne sur le gâteau », nous accueillons à l'automne une troupe d'amateurs pour une joyeuse soirée de Théâtre d'improvisation.

- La ''**Commission Nature, Patrimoine et Histoire**" portée par des passionnés, propose plusieurs sorties annuelles autour de ces trois centres d'intérêt, à chaque fois avec des intervenants qualifiés.
- La ''**Commission Cultivons la biodiversité**" se consacre à deux activités. D'abord, la plantation d'arbres fruitiers, d'arbres ou d'arbustes, sur les terrains communaux mis à disposition par la commune, grâce à des fonds obtenus lors de l'événement ''Course et marche d'orientation'' du 3ème dimanche de septembre, mais aussi par des subventions départementales. Ensuite, le projet "pressoir partagé & jus de fruits" dont le matériel a été acquis fin 2022 : l'objectif est de valoriser les fruits perdus dans les vergers privés ou communaux.

Tout récemment, une nouvelle commission est née. Plus organisationnelle, elle articule la communication interne et externe afin de vous tenir informés de tous nos évènements. Il s'agit de la ''**Com Com**''.

Notre association accueille chacun dans sa différence et dans son envie de collectif. Ainsi, **les commissions vous sont grandes ouvertes en fonction de votre centre d'intérêt et/ou de vos compétences.**

Pour participer à la dynamique locale que nous cherchons à insuffler par la joie, la culture, l'action et la connaissance, **il suffit d'adhérer à Arts-terre**.

Contactez-nous ou venez nous rencontrer à **l'Assemblée générale dimanche 29 janvier à 14h30** !

Plus largement, nous participons autant que possible à la vie de la commune. Ainsi, Arts-terre participait à l'événement associatif « Villars en fête ».

En ce changement de calendrier, Arts-Terre est plein d'espoirs pour mener de nouvelles actions et festivités utiles à la Nature et au plus grand nombre. **Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année, une bonne santé, en espérant vous retrouver toujours plus nombreux cette année 2023.**

Plus d'infos sur www.arts-terre.fr - Contact : artsterre@gmail.com ou Facebook : Arts.Terre17

INTERDICTION DE FUMER

1914-1918